



Mésaventure location appartement vacances d'hiver

Par **franois7469**, le **06/03/2015** à **17:44**

Bonjour, nous avons réserver un appartement pour nos vacances d'hiver du 07 au 14/03/2015, suite à la maladie de mon épouse nous nous sommes désister 1 mois et demi avant cette date, nous avons verser un [faq/398-acompte-et-arrhes-difference-et-remboursement acompte] de 200 euros. Nous avons reçu le bail que je n'ai pas retourner car nous nous étions désisté par mail. Après 2 mails envoyés au propriétaire et sans réponses, je lui ai adressé un recommandé 30 jours avant la date du séjour. Aujourd'hui le 06/03/15 je reçois enfin un mail me disant que je le site:" Monsieur,rnVous m'avez "embrayé" avec un recommandé ce qui n'est pas fort sympathique, même si légal...rnJe suis désolé de ce qui vous arrive mais je ne vous rembourserai pas.rnCordialement".rnQue puis-je faire face à une telle méchanceté et ingratitude.rnMerci beaucoup.rnCordialement.rnMr xxxxxxxx.F

Par **Lag0**, le **06/03/2015** à **18:12**

Bonjour,rnDifficile à voir si vous aviez versé un acompte ou des arrhes.rnSi c'était un acompte, non seulement vous ne pouvez prétendre au remboursement, mais le loueur pourrait vous obliger à régler le solde.rnSi c'étaient des arrhes, vous ne pouvez pas non plus prétendre au remboursement, mais le loueur ne peut pas exiger le solde.